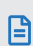







Habilitation électrique tronc commun BS/BE manœuvre (norme UTE C18 0510)

 Durée	2 Jours - (14 Heures)	 Modalité d'accès	Aucun
 Pré-requis	Tronc commun habilitation électrique pour non électricien inclus dans cette formation et les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité	 Date	Voir convention
 Public	Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de l'industrie, bâtiment, commerce et services	 Lieu	INTRA
 Intervenants	Formateur spécialisé en sécurité non électricien	 Délai d'accès	Définir avec l'entreprise
 Nb participants	Jusqu'à 12 personnes	 Accessibilité	L'organisme de formation étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap
 Prix	Voir convention	 Obligations réglementaires	Aucune

Méthode pédagogique :

Méthodes démonstratives, échanges, exposés, méthodes applicatives

Outil pédagogique :

Supports papiers

Évaluation :

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation théorique et pratique favorable obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un avis. Seul l'employeur pourra l'habiliter

Validation :

Attestation de fin de stage - Avis d'habilitation - Titres vierges à compléter - Livrets (mémentos)

Réglementation applicable :

Art. R. 4544-59, 10, 11

Art. R. 4226-9 du Code du Travail

Maintient Actualisation des Compétences :

Tous les 3 ans

OBJECTIF

Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'analyser le risque électrique dans son activité.

Réaliser une manœuvre en respect des instructions.

PROGRAMME

TRONC COMMUN

- Distribuer les grandeurs électriques, telle que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu...
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain : mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlure...
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Travailleurs concernés : personnels non électriciens exécutant des manœuvres d'exploitation et d'urgence, de mise hors service d'un équipement (moteur, machine...), de manœuvre de consignation pour son propre compte et devant effectuer des interventions de remplacement et de raccordement limitées à des tensions de 400 V en courant alternatif (600 V en courant continu), exclusivement sur des circuits terminaux (prise électrique, lampe...)

HABILITATION BS

- Citer les limites de l'habilitation BS
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Décrire les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions de remplacement et de raccordement
- Énoncer la procédure de remplacement
- Énoncer la procédure de raccordement

HABILITATION BE MANŒUVRE

- Reconnaître les matériels électriques de domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Les limites de l'habilitation BE Manœuvre
- Les documents et information à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou de consignation
- Les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres